



EUROPE DIRECT, réseau officiel information UE

Un service d'information générale sur l'Union européenne est à la disposition de tous les citoyens européens auprès d'un réseau très développé de points de diffusion et de contact mis en place par l'Union pour le public.

Le service **EUROPE DIRECT** comprend un **site web**

http://ec.europa.eu/europedirect/index_fr.htm

un **service téléphonique gratuit** 0 800 6 7 8 9 10 11

et des Centres **EUROPE DIRECT** en région intermédiaires entre l'Union Européenne et les citoyens au niveau local

https://ec.europa.eu/france/services/contact-points_fr



carte interactive: <https://bit.ly/3nAWYmk>

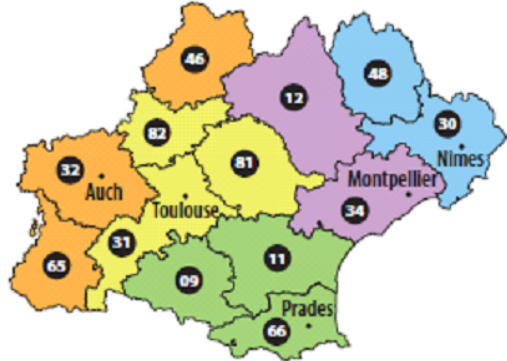
EUROPE DIRECT, réseau officiel information UE



**EUROPE DIRECT
Occitanie**

Europe Direct

Réseau officiel d'information sur l'Union européenne
site web : http://ec.europa.eu/europedirect/index_fr.htm
service téléphonique gratuit : 0 800 6 7 8 9 10 11
48 Europe Direct en France, 5 Europe Direct en Occitanie



Auch	<i>responsable : Marc Thouvenin</i>
Europe Direct Auch Gascogne Occitanie Tel : 05 62 60 21 21 contact@europe-gascogne.eu	Gers / Hautes-Pyrénées / Lot www.europe-gascogne.eu/
Montpellier	<i>responsable : Olivier Dedieu</i>
Europe Direct Montpellier Occitanie Tel : 05 67 02 72 72 europelr@europelr.eu	Aveyron / Hérault www.europelr.eu/
Nîmes	<i>responsable : Michael Stange</i>
Europe Direct Nîmes Bas Rhône Cévennes Tel : 04 66 21 77 50 info@maison-europe-nimes.eu	Gard / Lozère www.maison-europe-nimes.eu/
Prades	<i>responsable : Claire Sarda-Vergès</i>
Europe Direct Pyrénées Tel : 04 68 05 38 84 contact@europedirectpyrenees.eu	Ariège / Aude / Pyrénées-Orientales www.europedirectpyrenees.eu
Toulouse	<i>responsable : Geneviève Saint Hubert</i>
Europe Direct Toulouse Occitanie Tel : 05 61 53 94 86 contact@europe-toulouse.eu	Haute-Garonne / Tarn / Tarn-et-Garonne www.europe-toulouse.eu



Un pacte vert pour l'Europe

L'Europe entend être le premier continent neutre sur le plan climatique en devenant une économie moderne et efficace dans l'utilisation des ressources.

Une Europe adaptée à l'ère numérique

La stratégie numérique de l'UE permettra aux citoyens de disposer d'une nouvelle génération de technologies.

Une économie au service des personnes

L'UE doit créer des conditions d'investissement plus attrayantes et une croissance créatrice d'emplois de qualité, en particulier pour les jeunes et les petites entreprises.

Une Europe plus forte sur la scène internationale

L'UE s'exprimera d'une voix plus forte sur la scène internationale en plaidant en faveur du multilatéralisme et d'un ordre mondial fondé sur des règles.

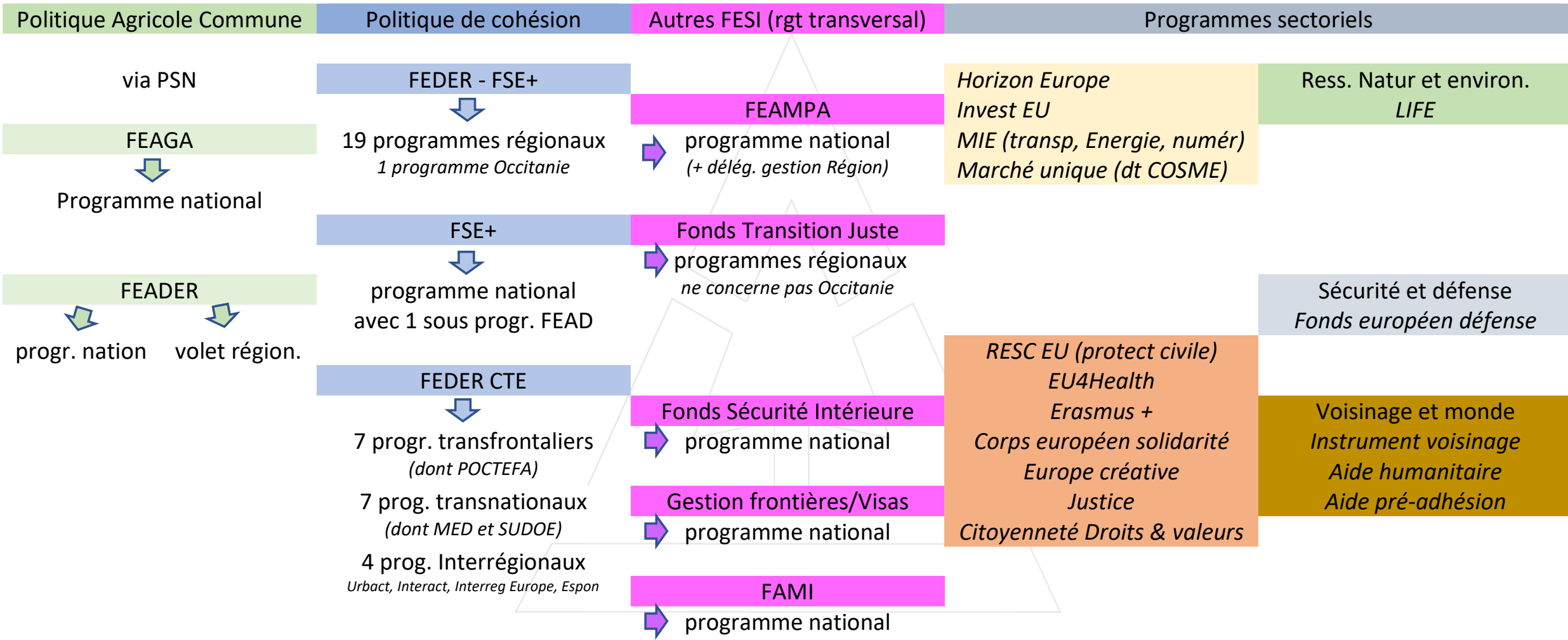
Promotion de notre mode de vie européen

L'Europe doit protéger l'état de droit en tant que garante de la justice et des valeurs fondamentales de l'UE.

Un nouvel élan pour la démocratie européenne

Nous devons faire en sorte que les Européens aient davantage leur mot à dire et protéger notre démocratie de toute ingérence extérieure, en luttant notamment contre la désinformation et les messages de haine en ligne.





Infrastructures, équipements, transition énergétique

Education, formation, jeunesse, sport, culture

Affaires sociales

Infrastructures (transport, énergie, numérique)

Recherche, innovation et compétitivité des entreprises

Agriculture et pêche, développement rural

Environnement, changement climatique

Politique régionale, Politique de développement rural
Coopération territoriale européenne, MIE ...

FSE+, FEDER (investissement), Erasmus +, Europe créative, CES

FSE+ (dont FEAD)

-Mécanisme d'interconnexion pour l'Europe, FEDER

*Horizon Europe
Programme Marché Unique, FEDER*

*PAC (1^{er} et 2^{ème} piliers) - LEADER
FEAMP A*

Partout! *LIFE, FEDER, FEADER, Horizon Europe, CES...*

Les financements européens (sauf rares exceptions) **ne financent pas le fonctionnement d'une structure** mais peuvent financer un **projet** porté par une structure !

Un même projet, une même dépense ne peut pas être financée par deux fonds européens!
(attention aux financements européens « cachés » : ex. emplois aidés)

Sauf quelques exceptions (du Corps européen de solidarité à Erasmus+ en passant par Leader)
les financements européens ne soutiennent pas des petits projets
Des appels à projets départementaux, régionaux, eurorégionaux ou nationaux sont parfois plus adaptés
Ex : appel à projet Culture Eurorégion

<https://www.europedirectpyrenees.eu/appele-a-proposition/euroregion-pyrenees-mediterranee-appele-a-projets-culture-2023>

Il faut anticiper !

On ne dépose pas un dossier pour une action à réaliser le mois suivant!

Il faut être rigoureux

Respect règles (marchés publics, priorités transversales ...)
Comptabilité séparée ou référencement clair des pièces comptables, suivi temps passé sur projet
Suivi régulier et tableau de bord (respect échéances)
Obligations publicité (affiches, panneaux, dossier presse, site web...), Archivage des pièces

Quel est le contexte du projet ?
À quels besoins/problèmes répond ce projet ?

Quels sont les objectifs globaux du projet ?
(est-ce que ce projet correspond à un des objectifs européens?)
et ses objectifs spécifiques *(résultats attendus par rapport aux objectifs)* ?

Par qui ? Pour qui ?
Qui sont les bénéficiaires directs ?

Quels besoins pour réaliser le projet (matériels, immatériels ...) ?
Quel est le calendrier prévisionnel du projet ? Sa localisation précise ?

Avec qui ? Des partenaires sont-ils utiles ? Quels sont les cofinanceurs potentiels ?

Quel programme adapté ?

Le projet est d'envergure locale en lien avec le territoire : je consulte les fonds structurels et le FEADER (dont LEADER)

Le projet concerne un secteur en particulier et/ou dépasse l'échelon local : je consulte les programmes sectoriels
Les programmes sectoriels sont directement gérés par la Commission européenne ou ses agences exécutives et visent à assurer la mise en œuvre des politiques européennes. Les financements font l'objet d'appels à projets ou appels à propositions.

j'ai identifié le programme

↓

Je contacte le gestionnaire
(ou, pour les programmes sectoriels, je consulte les appels à propositions)
ou service instructeur

(vérification éligibilité, critères de sélection,
formulaire, calendrier dépôt des dossiers...)

je n'ai pas identifié le programme

↓

EPCI, territoire (PETR, PNR ...)
Pôle Europe (CD, Région ...)
Centre EUROPE DIRECT
pour identifier le programme

ou j'utilise une boussole d'orientation

Exemple Centre EUROPE DIRECT Pyrénées
<https://www.europedirectpyrenees.eu/quel-financement>
(en cours mise à jour pour programmes 2021-2027)

Mon projet nécessite des partenaires transfrontaliers ou transnationaux

↓

Je fais la recherche de partenaires via autorités de gestion et/ou Europe Direct et/ou autres réseaux

Priorités européennes politique régionale



Objectif stratégique n°5 –
**Une Europe plus proche
des citoyens**

Objectif stratégique n°4 –
Une Europe plus sociale



Objectif stratégique n°1 –
Une Europe plus intelligente

Concentration thématique

Objectif stratégique n°2 –
Une Europe plus verte

Objectif stratégique n°3 –
Une Europe plus connectée

Connaître (plus ou moins) son PO FEDER-FSE+ régional

Indispensable

connaître les grandes lignes (information de base)

ex Occitanie : https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/OCCITANIE_fiche_PO_21_27.pdf

Pour aller plus loin

prendre connaissance du programme opérationnel (1ere orientation)

ex Occitanie : https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/OCCITANIE_PO_21_27.pdf

Et encore plus loin

prendre connaissance des critères ou fiches méthodologiques par mesure (info avant orientation)

ex Occitanie : https://www.europedirectpyrenees.eu/wp-content/uploads/os_5i_4_equipements_culturels_touristique_et_loisirs_urbain.pdf



<https://www.europe-en-occitanie.eu/>

Panorama fonds européens 21-27

Citoyenneté, égalité, droits et valeurs



1 441,7 millions €



Pour qui ?

Organisations de la société civile et autres acteurs actifs aux niveaux local, régional, national et transnational.
Le + :
au moins 2 organisations de type différent dimension transnationale du projet

Objectifs

Protéger et promouvoir les droits et les valeurs consacrés par les traités, la Charte et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme en vigueur

- ✓ en appuyant les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes actives aux niveaux local, régional, national et transnational
- ✓ en encourageant la participation des citoyens et la participation démocratique afin de soutenir et de développer davantage des sociétés ouvertes, fondées sur les droits, démocratiques, égalitaires et inclusives qui sont basées sur l'état de droit.

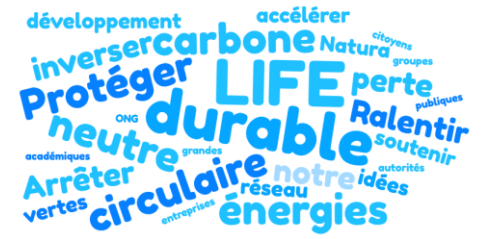
Panorama fonds européens 21-27

Citoyenneté, égalité, droits et valeurs

4 volets

1. volet "Valeurs de l'Union" pour la protection et le renforcement de la démocratie et de l'état de droit au niveau local, régional, national et transnational
2. volet "Égalité, droits et égalité des sexes" pour promouvoir l'égalité et combattre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, l'origine raciale ou ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle
3. volet "Engagement et participation des citoyens" pour encourager l'engagement des citoyens et de leur participation active à la vie démocratique de l'Union (ancien programme "l'Europe pour les citoyens")
4. volet "Daphné" pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes, des enfants et des personnes vulnérables

5,4 milliards €



Pour qui ?

Collectivités territoriales, associations, universités, entreprises, pôles de compétitivité...

Objectifs

- ✓ Aider à réaliser la transition vers une économie durable, circulaire, basée sur des énergies renouvelables, neutre en carbone et résiliente
- ✓ Protéger, restaurer et améliorer notre environnement
- ✓ Ralentir et inverser la perte de biodiversité
- ✓ Arrêter la dégradation des écosystèmes, en gérant et améliorant le réseau Natura 2000, et ainsi accélérer le développement durable
- ✓ Encourager et soutenir les idées vertes pour les petites et grandes entreprises, ONGs, autorités publiques, groupes de citoyens, académiques et autres

Types de projets

- ✓ Mettre au point, démontrer et promouvoir des techniques, des méthodes et des approches innovantes pour atteindre les objectifs de l'Union en matière d'environnement
- ✓ Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de l'application de la législation et de la politique de l'Union dans le domaine de l'environnement
- ✓ Catalyser le déploiement à grande échelle de solutions techniques ou stratégiques efficaces pour mettre en œuvre la législation et la politique de l'Union en matière d'environnement.

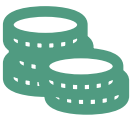
4 sous-programmes

- ✓ Nature et biodiversité,
- ✓ Économie circulaire et qualité de vie,
- ✓ Atténuation du changement climatique et adaptation
- ✓ Transition vers l'énergie propre..

Modalités de financement

Modalités : un appel à projets par an

Taux de cofinancement : entre 60% et 95%



26.2 milliards €



Pour qui ?

Les particuliers (étudiants, apprentis, jeunes, enseignants, formateurs, etc.) peuvent bénéficier du soutien du programme Erasmus +. Les particuliers ne peuvent pas introduire une demande de financement à titre individuel. Ils doivent s'adresser à un organisme qui porte le projet et obtient les financements.

Objectifs

L'objectif général du programme Erasmus est de soutenir, au moyen de l'apprentissage tout au long de la vie, le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà, et ainsi de contribuer à la croissance durable, à l'emploi de qualité, à la cohésion sociale, au développement de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et d'une citoyenneté active. Le programme est un instrument essentiel à la mise en place d'un espace européen de l'éducation, au soutien à la mise en œuvre de la coopération stratégique européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation, y compris ses programmes sectoriels sous-jacents, au développement de la coopération dans le domaine de la politique de la jeunesse dans le cadre de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027 et au développement de la dimension européenne du sport.

Le programme a pour objectifs spécifiques de promouvoir:

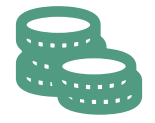
- ✓ La mobilité à des fins d'éducation et de formation des individus et des groupes et la coopération, la qualité, l'inclusion et l'équité, l'excellence, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation;
- ✓ La mobilité à des fins d'éducation et de formation non formelles et informelles et la participation active des jeunes, et la coopération, la qualité, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations et des politiques dans le domaine de la jeunesse;
- ✓ La mobilité à des fins d'éducation et de formation du personnel sportif, et la coopération, la qualité, l'inclusion, la créativité et l'innovation au niveau des organisations sportives et des politiques sportives.

Nouveautés 2021-2027

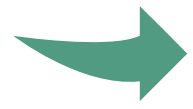
- ✓ programme sera plus inclusif et innovant, mais aussi plus numérique et plus écologique.
- ✓ accessibilité accrue et à des formes de mobilité plus souples
- ✓ nouveaux partenariats à petite échelle (faibles montants d'aide, durée réduite et exigences simples peuvent constituer le point d'entrée pour les nouveaux venus et les petites organisations)
- ✓ plus de possibilités à un éventail plus large d'apprenants, notamment à ceux qui ont moins d'opportunités
- ✓ nouvelles possibilités de coopération et appui aux compétences tant vertes que numériques.
- ✓ nouvelles initiatives phares (universités européennes, académies Erasmus de l'enseignement, centres d'excellence professionnelle et DiscoverEU...)

Panorama fonds européens 21-27

Corps européen de solidarité



1 260 millions €



Pour qui ?

Jeunes : toute personne ayant entre 18 et 30 ans, ressortissant d'un pays participant ou qui y réside légalement
Organismes publics et privés : associations, établissements publics, collectivités territoriales, entreprises en lien avec le développement d'actions incarnant la solidarité ...

Objectifs

Faire participer davantage les jeunes et les organisations à des activités de solidarité accessibles et de grande qualité, essentiellement dans le cadre du volontariat, dans le but de renforcer la cohésion, la solidarité, la démocratie, l'identité européenne et la citoyenneté active dans l'Union et au-delà, en relevant des défis de société et des défis humanitaires sur le terrain, des efforts particuliers étant déployés afin de promouvoir le développement durable, l'inclusion sociale et l'égalité des chances.

Volontariat : types de projet

Le volontariat individuel

Jeunes de 18 à 30 ans pour volontariat auprès d'un organisme en Europe ou à l'international.

Pas de critère de diplôme, de formation ou niveau de langue pour participer.

Durée projet de 2 à 12 mois

Pour jeunes avec moins d'opportunités, possibilité de mission courte (2 semaines à 2 mois).

Le volontariat en équipe

Il est aussi possible de s'engager en groupe pour une durée plus courte, c'est-à-dire entre 2 semaines et 2 mois. Le groupe est composé de 10 à 40 volontaires originaires d'au moins 2 pays différents.

Volontariat dans le domaine de l'aide humanitaire

Depuis 2022, le CES s'ouvre sur le monde et propose de nouvelles activités transfrontières de volontariat à l'appui d'opérations d'aide humanitaire dans des pays hors UE (préparation aux catastrophes et secours apportés après une catastrophe).

https://youth.europa.eu/solidarity/young-people/volunteering-humanitarian-aid_fr

Panorama fonds européens 21-27

Erasmus + et Corps européen de solidarité

Vous connaissez un groupe de jeunes désireux s'engager sur le territoire pour une cause qui leur tient à cœur? L'Union européenne favorise l'engagement des jeunes avec deux dispositifs

Projets de solidarité (CES)

- Conditions**
- ✓ 5 jeunes au moins de 18 à 30 ans
 - ✓ projet de 2 à 12 mois
 - ✓ Dépôt demande par groupe qui met en œuvre le projet (un des jeunes prend le rôle de représentant légal) ou par organisation publ. ou privée au nom groupe jeunes.

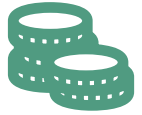


Participation de jeunes (Erasmus +)

- Conditions**
- ✓ 5 jeunes au moins de 13 à 30 ans
 - ✓ projet de 3 à 24 mois
 - ✓ Dépôt demande : Toute organisation (ONG, assoc, collectivité locale...) ou tout groupe de jeunes (minimum 4) peut assumer le rôle de demandeur.



- ✓ 500 €/mois/projet (préparation, réalisation des activités, évaluation, diffusion et activités de suivi)
- ✓ Possibilité de frais de coaching + frais exceptionnels



5,4 milliards €



Pour qui ?

Structures actives dans les secteurs culturels et créatifs : archives, bibliothèque, musées, artisanat d'art, audiovisuel (cinéma, télévision, jeux vidéo, multimédia), patrimoine culturel, design, festivals, musique, littérature, arts du spectacle, édition, radio et arts visuels...

Objectifs

- ✓ Accroître la coopération artistique et culturelle au niveau européen afin d'encourager la création d'œuvres européennes et de renforcer la dimension économique, sociale et extérieure des secteurs de la culture et de la création en Europe, ainsi que l'innovation et la mobilité dans ces secteurs;
- ✓ Promouvoir la compétitivité, l'évolutivité, la coopération, l'innovation et la durabilité, y compris par le biais de la mobilité, dans le secteur de l'audiovisuel européen;
- ✓ Promouvoir la coopération au niveau des politiques et les actions innovantes à l'appui de tous les volets du programme, et promouvoir un environnement médiatique diversifié, indépendant et pluraliste, et l'éducation aux médias, favorisant ainsi la liberté d'expression artistique, le dialogue interculturel et l'inclusion sociale.

Objectifs spécifiques

- ✓ Accroître la coopération artistique et culturelle au niveau européen afin d'encourager la création d'œuvres européennes et de renforcer la dimension économique, sociale et extérieure des secteurs de la culture et de la création en Europe, ainsi que l'innovation et la mobilité dans ces secteurs;
- ✓ Promouvoir la compétitivité, l'évolutivité, la coopération, l'innovation et la durabilité, y compris par le biais de la mobilité, dans le secteur de l'audiovisuel européen;
- ✓ Promouvoir la coopération au niveau des politiques et les actions innovantes à l'appui de tous les volets du programme, et promouvoir un environnement médiatique diversifié, indépendant et pluraliste, et l'éducation aux médias, favorisant ainsi la liberté d'expression artistique, le dialogue interculturel et l'inclusion sociale.

3 volets

- ✓ Le volet "culture", qui couvre les secteurs de la culture et de la création, à l'exception du secteur de l'audiovisuel
- ✓ Le volet MEDIA, qui couvre le secteur de l'audiovisuel
- ✓ Le volet transsectoriel, qui couvre les actions relevant de l'ensemble des secteurs de la culture et de la création.



95,5 milliards €



Objectifs

- a) développer, promouvoir et favoriser l'excellence scientifique, soutenir la création et la diffusion de nouvelles connaissances fondamentales et appliquées de haute qualité ainsi que de compétences, de technologies et de solutions, soutenir la formation et la mobilité des chercheurs, attirer des talents à tous les niveaux et contribuer à la pleine participation du réservoir de talents de l'Union aux actions soutenues au titre du programme
- b) générer des connaissances, renforcer l'impact de la R&I sur l'élaboration, le soutien et la mise en œuvre des politiques de l'Union, et soutenir l'accès aux solutions innovantes et leur pénétration dans l'industrie européenne, en particulier les PME, et dans la société afin de répondre aux défis mondiaux, notamment le changement climatique et les ODD;
- c) promouvoir toutes les formes d'innovation, faciliter le développement technologique, la démonstration et le transfert de connaissances et de technologies, et renforcer le déploiement et l'exploitation de solutions innovantes;
- d) optimiser les prestations du programme en vue de renforcer et d'accroître l'impact et l'attrait de l'EER, encourager une participation au programme fondée sur l'excellence en provenance de tous les États membres, y compris les pays peu performants en matière de R&I, et faciliter les liens de collaboration dans le cadre de la R&I européenne.

Pour qui ?

Etats membres, PTOM, pays associés, et, avec l'accord des États membres concernés, les coentreprises, autorités locales, organismes publics et privés, entités juridiques constituées en vertu du droit de l'Union, organisations internationales. Les personnes physiques ne sont pas éligibles.

Architecture du programme

Pilier I « Science d'excellence »

- CER
- actions Marie Skłodowska-Curie (AMSC)
- infrastructures de recherche

Pilier II « Problématiques mondiales et compétitivité industrielle européenne »

- pôle «Santé»;
- pôle «Culture, créativité et société inclusive»;
- pôle «Sécurité civile pour la société»;
- pôle «Numérique, industrie et espace»;
- pôle «Climat, énergie et mobilité»;
- pôle «Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement»;
- les actions directes non nucléaires du CCR

Pilier III « Europe innovante »

- CEI
- Ecosystèmes européens d'innovation
- l'EIT
- la partie «Élargir la participation et renforcer l'EER»

Merci et à bientôt!

Claire Sarda Vergès

EUROPE DIRECT Pyrénées (ADRET)
Rond-Point du Canigou – 66500 PRADES
Bureau : (33) (0)4 68 05 38 84
Mobile : (33) (0)7 56 19 54 09

direction@europedirectpyrenees.eu



Web et réseaux sociaux

<https://linktr.ee/europedirectpyrenees>





GAL LEADER MONTAGNES & PLAINES ARIEGEOISES

PETRI ARIÈGE

Programme européen
LEADER 2023-2027

Plan Stratégique National – Politique Agricole Commune 2023-2027

PSN – PAC 2023-2027

Fonds européen agricole pour le
développement rural - FEADER

Article 77 PSN-PAC - coopération

Liaisons Entre Actions de développement de
l'Économie Rurale - LEADER

Objectifs stratégiques
PSN-PAC 2023-2027

Besoins

OS E - Favoriser le développement durable et la gestion efficace des **ressources naturelles** telles que l'eau, les sols et l'air

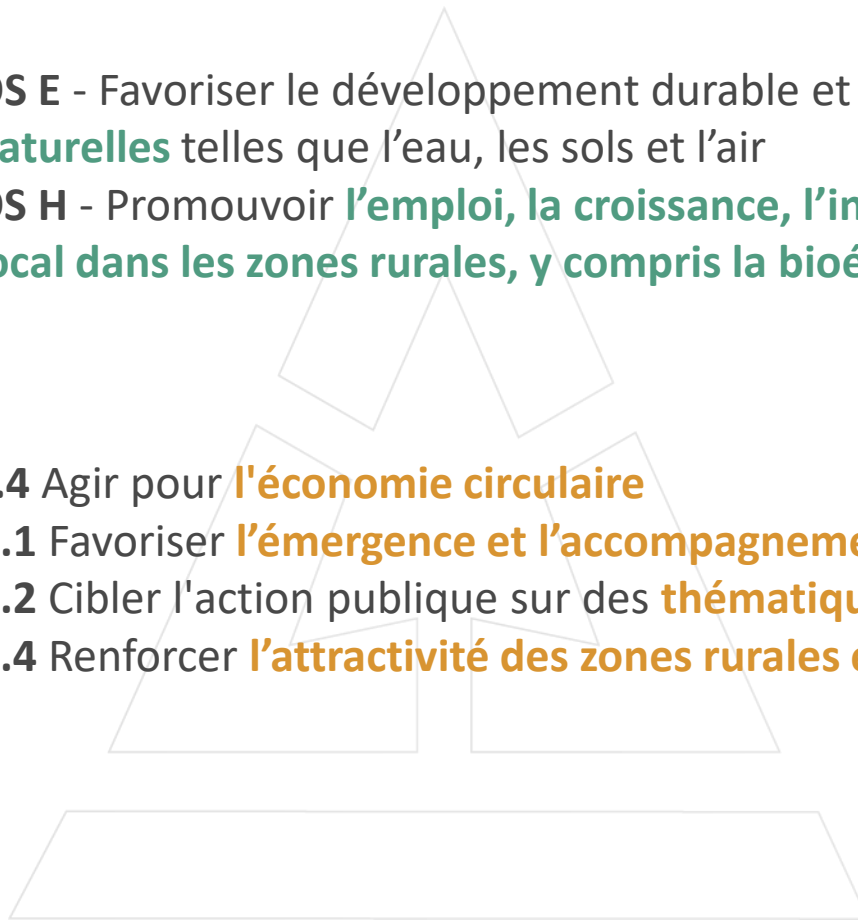
OS H - Promouvoir **l'emploi, la croissance, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie et la sylviculture durable**

E.4 Agir pour **l'économie circulaire**

H.1 Favoriser **l'émergence et l'accompagnement** des projets des territoires ruraux

H.2 Cibler l'action publique sur des **thématiques porteuses d'avenir**

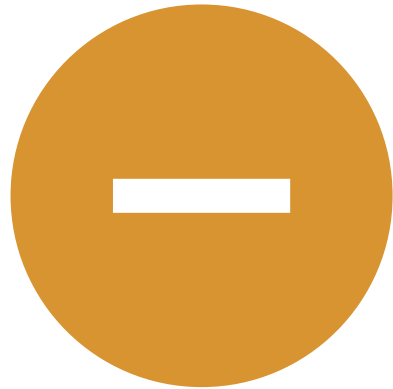
H.4 Renforcer **l'attractivité des zones rurales et des métiers agricoles et forestiers**





➤ subventions accordées, considérées
comme substantielles: effet levier
réel

➤ permet de financer des projets
atypiques que d'autres cofinanceurs
soutiennent moins



- > Délais de paiement
- > Avance de trésorerie
- > Absence d'acomptes
- > Procédures administratives
- > Manque de cohérence objectifs du LEADER / gestion du programme

Périmètre

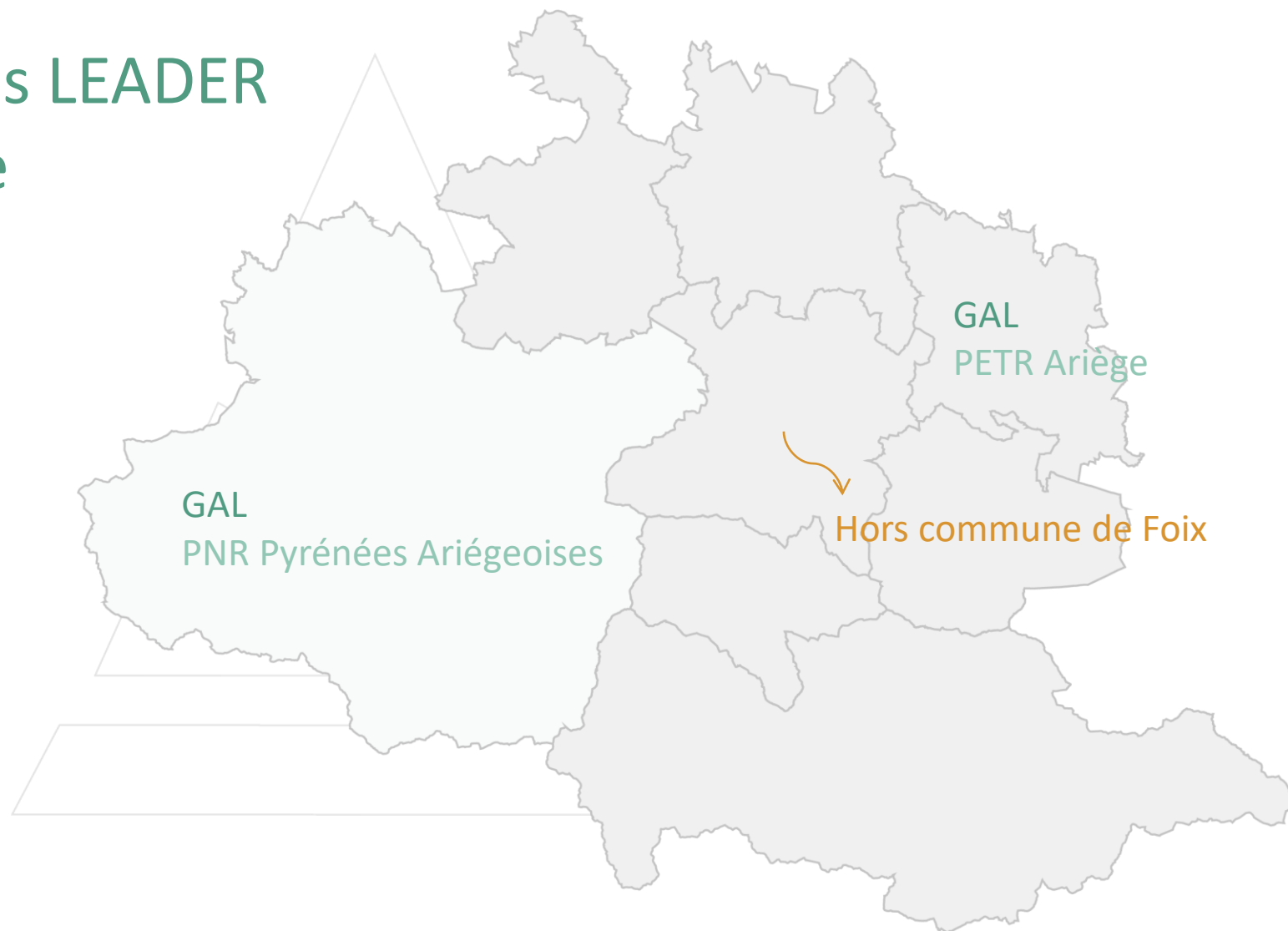
GAL Montagnes & plaines ariégeoises



Nouveaux périmètres LEADER 2023-2027 en Ariège



Périmètres 2014-2022

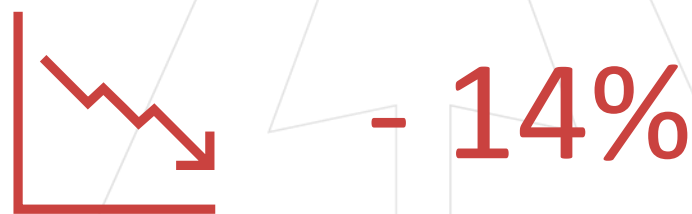


GAL
PNR Pyrénées Ariégeoises

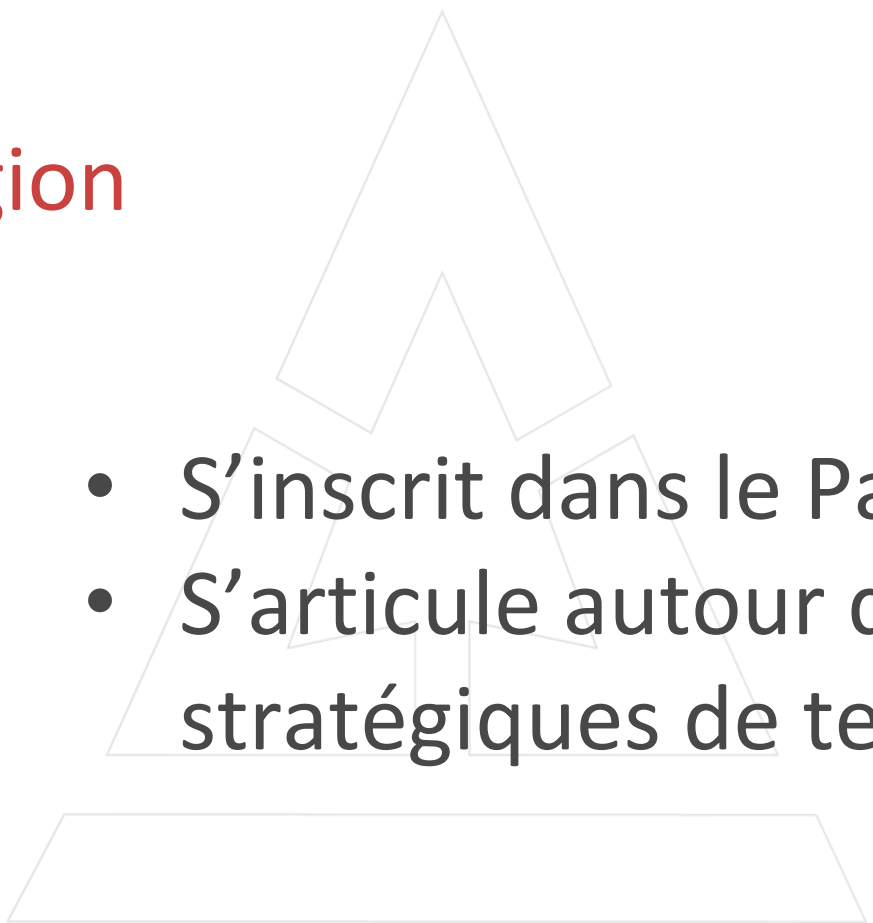
GAL
PETR Ariège

Hors commune de Foix

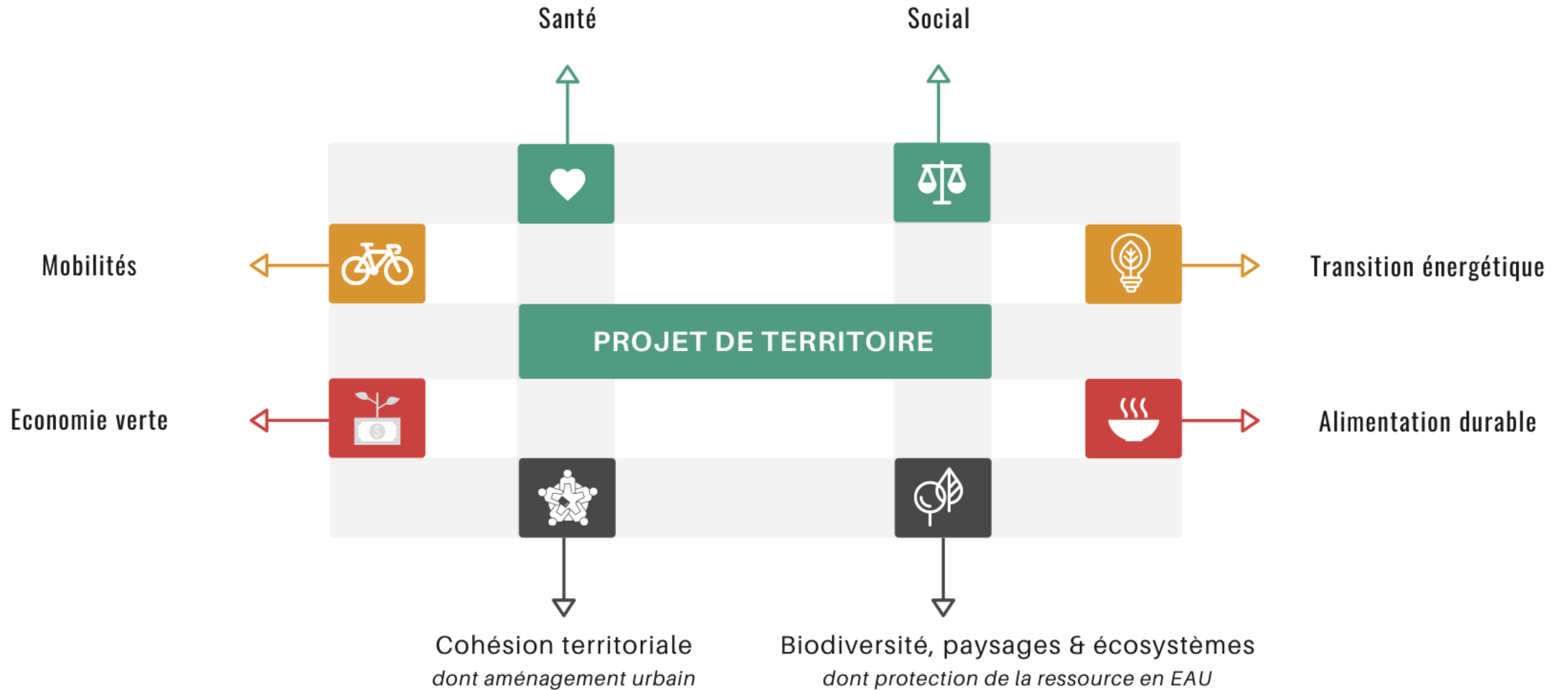
Enveloppe réduite
3,2 M€ pour 5 ans
Soit 655 000 €/an

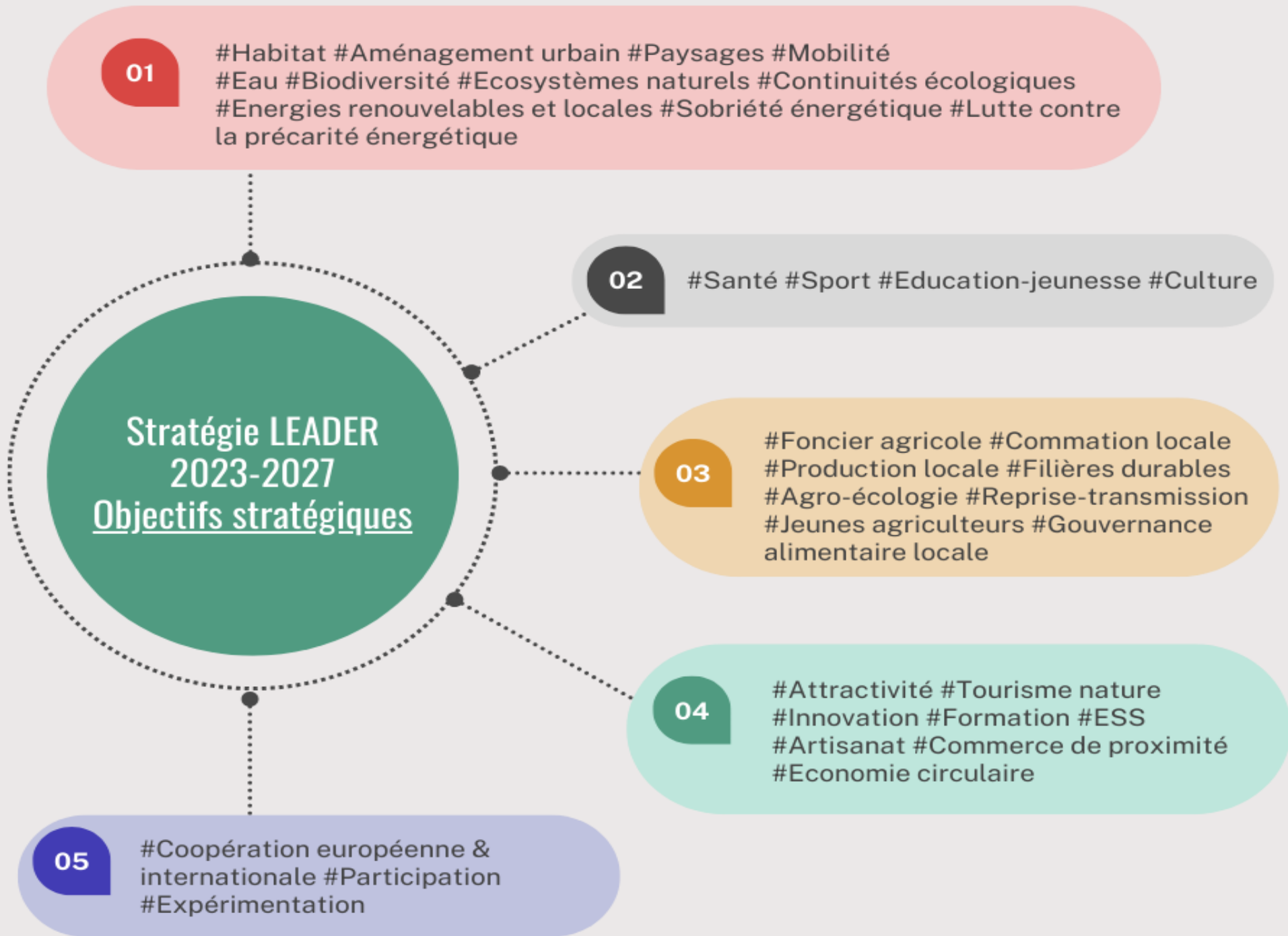


Stratégie LEADER Validée par la Région Occitanie

- 
- S'inscrit dans le Pacte Vert Régional
 - S'articule autour de 2 à 4 objectifs stratégiques de territoire

Thèmes stratégiques





SOUTENIR LES PROJETS DE COOPÉRATION TERRITORIALE, EXPÉRIMENTAUX ET INNOVANTS EN FAVEUR DE LA

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE



Janvier 2023
Décembre 2027



3.2 M €
200 000 € plafond
10 000 € plancher



Démarche territoriale
Transition écologique
Inclusion sociale



Environ 60 projets pourront
bénéficier du fonds
européen LEADER

Axe 1 Aménagement exemplaire

Devenir un territoire exemplaire
en faveur de l'aménagement
durable, social et écologique de
l'espace

Axe 3 Agro-écologie & alimentation

Accompagner de nouveaux
modèles économiques agricoles et
alimentaires fondés sur une
agriculture écologique innovante,
créatrice d'emploi et résiliente

Axe 1 Innovation sociale

Favoriser et inventer des services
pour tous et de nouvelles
solidarités sociales et territoriales
dans une démarche globale d'éco-
responsabilité

Axe 4 Economie sociale & solidaire

Accompagner et développer de
nouveaux modèles économiques
locaux et durables en valorisant
les ressources locales de façon
responsable et solidaire

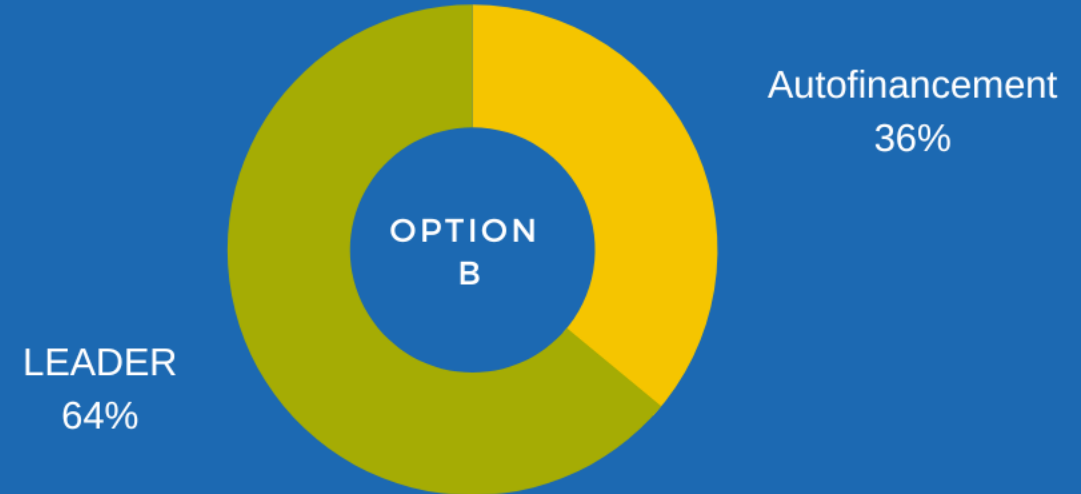
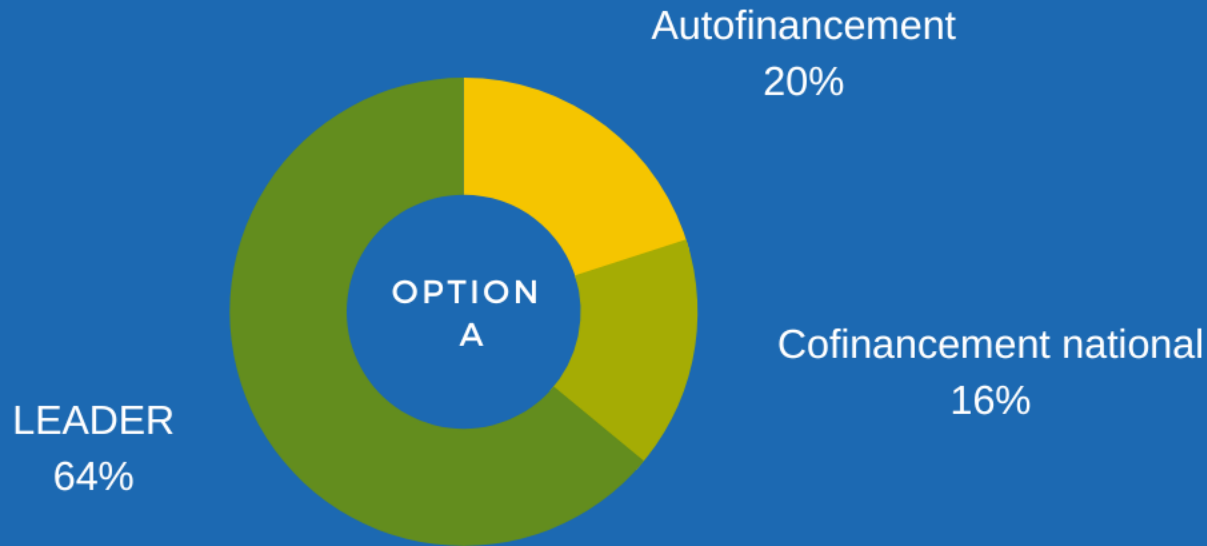
Axe 5 Coopération transnationale

Coopération inter-territoriale et transnationale : accompagner le changement
à travers l'expérimentation territoriale

Actions locales

Maîtrise d'ouvrage
publique

ou assimilée

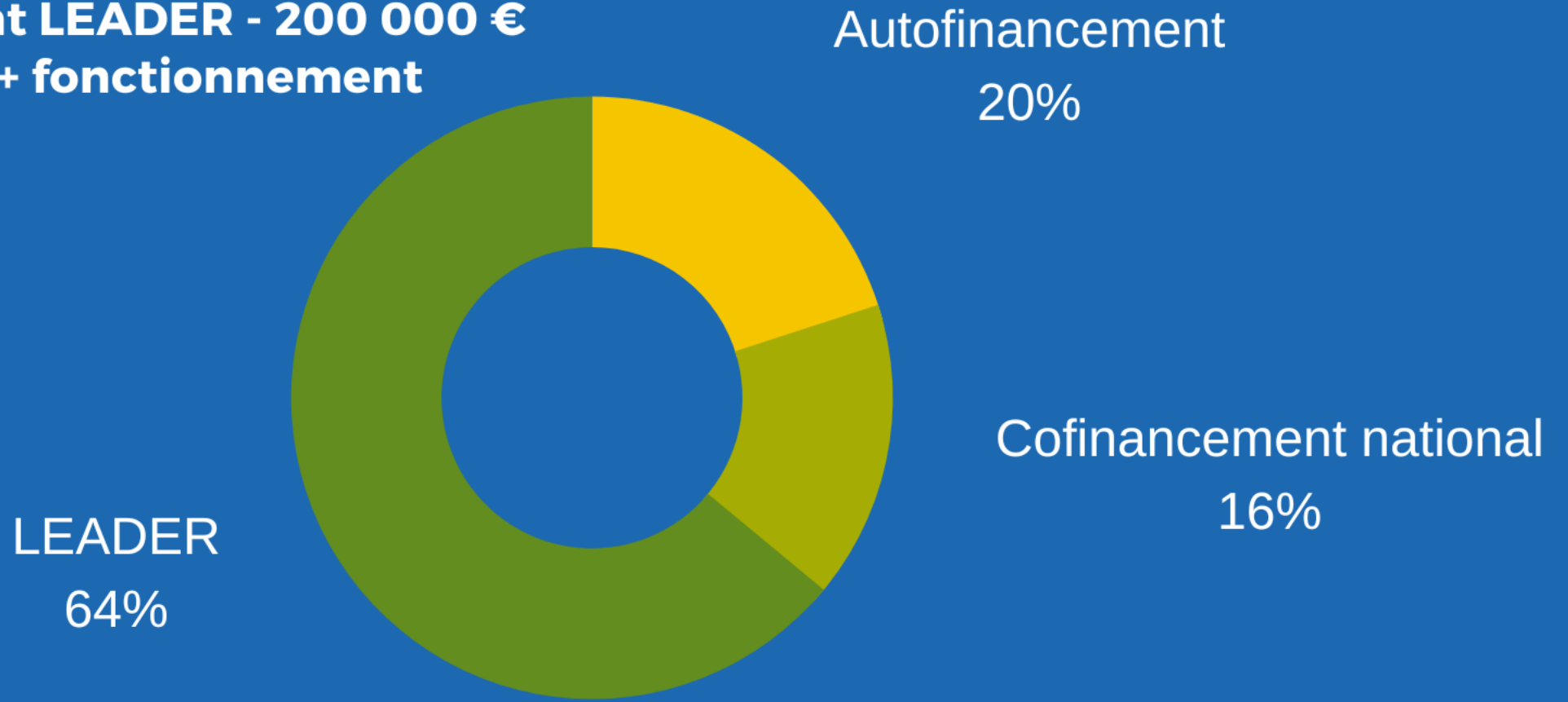


Seuil montant LEADER - 10 000 €
Plafond montant LEADER - 200 000 €
Investissement + fonctionnement

Actions locales

Maîtrise d'ouvrage
privée

Seuil montant LEADER - 4 000 €
Plafond montant LEADER - 200 000 €
Investissement + fonctionnement



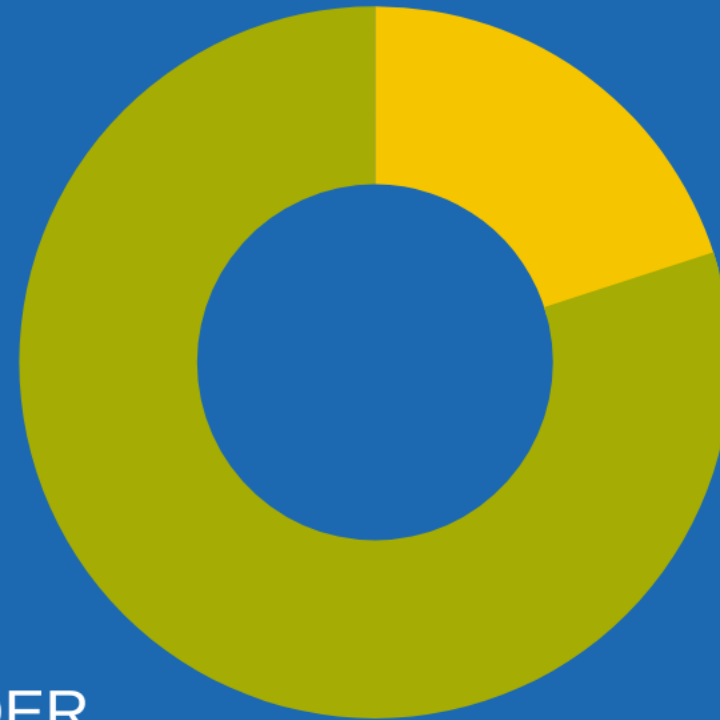
Coopération

Maîtrise d'ouvrage
publique

ou assimilée

Seuil montant LEADER - 4 000 €
Plafond montant LEADER - 200 000 €
Investissement + fonctionnement

Autofinancement
20%



LEADER
80%

Coopération

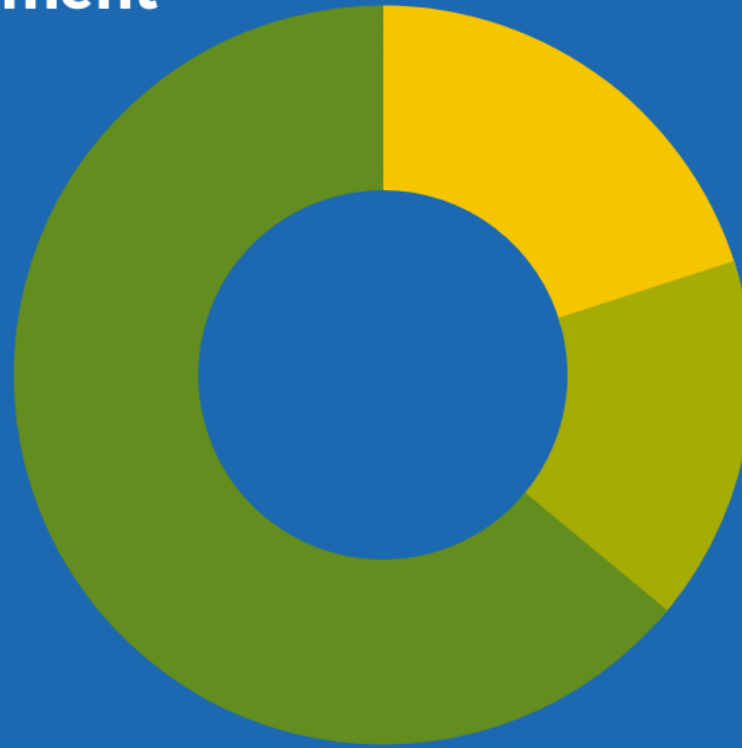
Maîtrise d'ouvrage
privée

Seuil montant LEADER - 4 000 €
Plafond montant LEADER - 200 000 €
Investissement + fonctionnement

Autofinancement
20%

LEADER
64%

Cofinancement national
16%



Où se situe la valeur
ajoutée du LEADER pour
les territoires du PETR de
l'Ariège ?

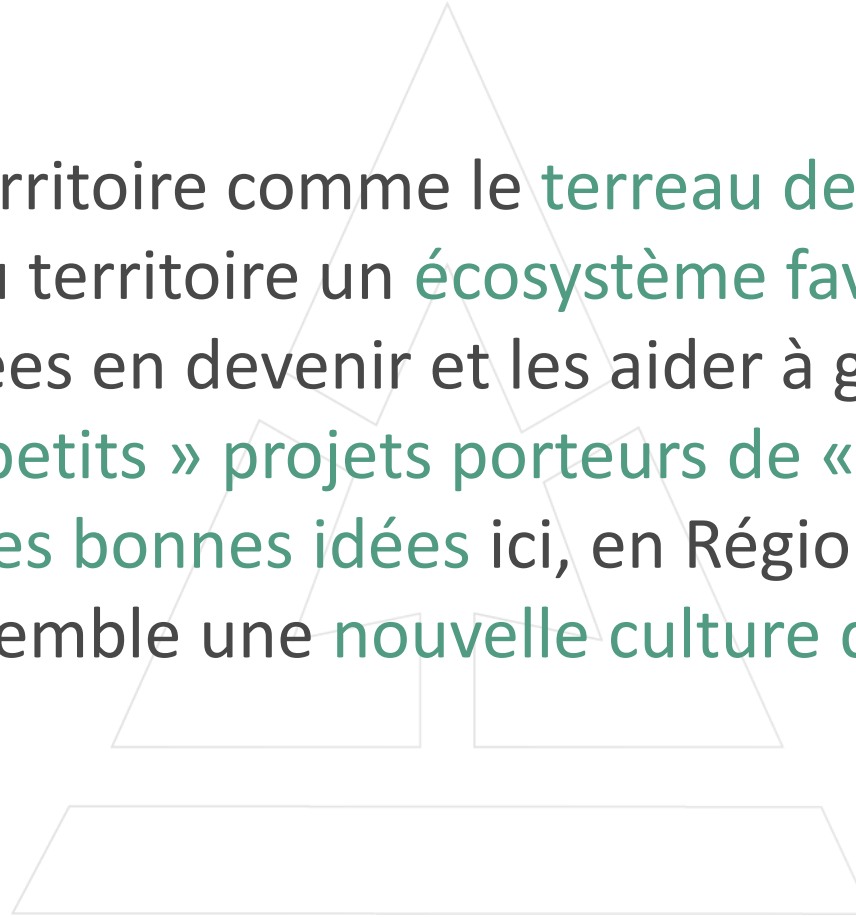
Démarche LEADER



Il s'agit d'un programme initié par l'Union européenne et destiné aux territoires ruraux porteurs d'une stratégie locale de développement. Ce dispositif permet de soutenir des actions innovantes s'inscrivant dans la stratégie et sert de laboratoire d'expérimentation pour l'ensemble des territoires ruraux.

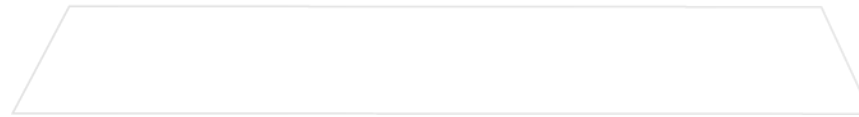
LEADER, C'EST ...

- ★ Considérer le territoire comme le **terreau de projets novateurs**
- ★ Créer au sein du territoire un **écosystème favorable à l'innovation**
- ★ Identifier les idées en devenir et les aider à grandir
- ★ Miser sur les « **petits** » projets porteurs de « **grands** » changements
- ★ Faire **essaimer les bonnes idées** ici, en Région et en Europe
- ★ Développer ensemble une **nouvelle culture de projet** et de territoire



LEADER N'EST PAS UNIQUEMENT UN FINANCEMENT C'EST UNE APPROCHE INNOVANTE ET PARTICIPATIVE

C'est un processus de soutien aux initiatives innovantes et structurantes sur les territoires ruraux en favorisant une approche participative et créatrice d'emplois.





On sélectionne une démarche de projet !

innovante
inclusive
participative
écologique

Il est donc important de vérifier si le porteur de projet fournit les éléments de preuve nécessaires qui permettent de garantir une bonne réalisation du projet : **éléments de preuve concrets et réalistes** concernant :

1. Une **bonne connaissance** des ressources, enjeux, et besoins spécifiques du territoire
2. Une **mise en mouvement** des acteurs du territoire et notamment des citoyens structurée et adaptée
3. La **protection de l'environnement et de la biodiversité**
4. L'**inclusion sociale** des publics éloignés
5. La **gouvernance** du processus d'innovation
6. La conception d'un **modèle économique** adapté et évolutif
7. L'**évaluation** des impacts du processus d'innovation
8. Le partage et la diffusion massive des **résultats du projet**

#1 DEMARCHE DE PROJET



#3 INCLUSION & DIVERSITE

- Handicaps
- Problèmes de santé
- Obstacles liés aux systèmes d'éducation et de formation
- Différences culturelles
- Obstacles sociaux
- Obstacles économiques
- Obstacles liés à la discrimination
- Obstacles géographiques

#2 TRANSITION ECOLOGIQUE

MEMBRES

GAL Montagnes & plaines ariégeoises



COLLÈGE PUBLIC



Thomas Fromentin
PETR Ariège



Géraldine Pons
PETR Ariège



Dominique Fourcade
CC Haute-Ariège



Marie-Josée Dandine
CC Haute-Ariège



Benoît Araud
CC Pays de Tarascon



Marie-F. Kalandadze
CC Pays de Tarascon



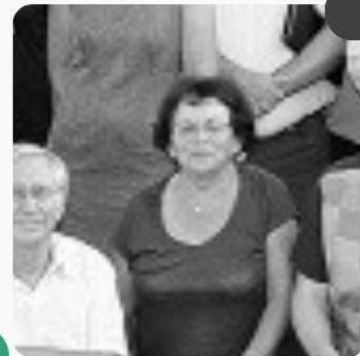
Yvon Lassalle
CC Arize Lèze



Rolande Martinez
CC Arize Lèze



Jean-François Spriet
CA Pays Foix Varilhes



Danièle Carrière
CA Pays Foix Varilhes



Alain Rochet
CC Portes Ariège Pyrénées



Isabelle Peyrefitte
CC Portes Ariège Pyrénées

COLLÈGE PUBLIC



Jean-Luc Torrecillas
CC Pays d'Olmes



Marie Barouillet
CC Pays d'Olmes



Florent Pauly
CC Pays de Mirepoix



Mathilde Deramond
CC Pays de Mirepoix

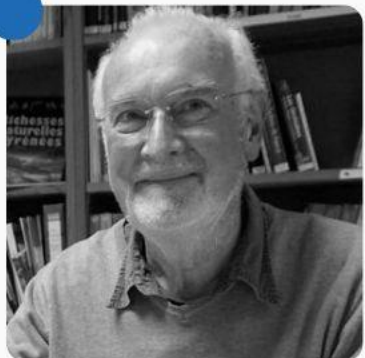


Fabien Guichou
CD09



En cours
CD09

COLLÈGE PRIVÉ



Jean-M. Dramard
ANA-CEN



Anne Tison
ANA-CEN



Jean-C. Torrecillas
Estive



Carole Albanese
Estive



Philippe Maurisse
Ariège Initiative



Céline Bodoin
Ariège Initiative



Philippe Assémat
CIVAM Bio



Carine Levy-Andres
CIVAM Bio



Jean-Y Bousquet
Chambre Agriculture 09



Christelle Record
Chambre Agriculture 09

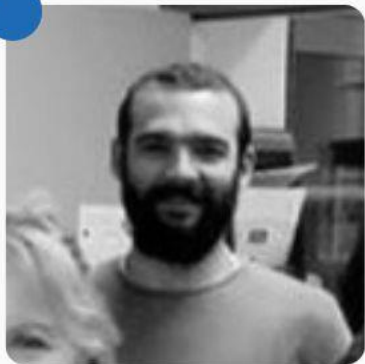


Michel Tartié
Chambre Commerce Industrie



Josiane Gouze-Fauré
Chambre Commerce Industrie

COLLÈGE PRIVÉ



Mathieu Benard
CODEV PETR Ariège



Sonia Caumartin
CODEV PETR Ariège



Christophe Cambou
Fédération pastorale 09



Hélène Huez
Fédération pastorale 09



Jean-David Biguïé
BIJ09



Nathalie Hollinger
BIJ09

COLLÈGE DES PARTENAIRES



Emmanuelle Saurat
Préfecture Ariège



Amandine Coureau
SCOT Vallée Ariège



Luce Rameil
PNR Pyrénées Ariégeoises



Julie Guichard
ADT 09



Jean-Pierre Dimon
Fédération de pêche



Laël Delort
Association ECORCE



Agnès Legendre
CAUE Ariège



Didier Bordeneuve
ALEDA



Nadine Begou
Ligue de l'enseignement



Anne-Lise Delpy
IREPS Occitanie

PARCOURS D'UN DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE LEADER



1



J'ai un projet



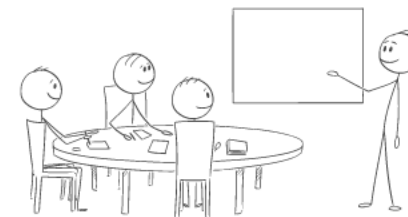
Je prends connaissance sur le site internet des fiche-action et je pré-rempli la fiche-projet



2

Je rencontre l'animatrice LEADER pour faire ma demande préalable

3



Je présente mon projet devant les membres du GAL Montagnes & plaines ariégeoises

Si mon projet reçoit un avis favorable d'opportunité, je constitue mon dossier administratif et financier de demande d'aide LEADER

4

Mon dossier est instruit par la Région Occitanie

5

Si l'instruction est favorable, mon dossier est sélectionné en comité de programmation LEADER par le GAL

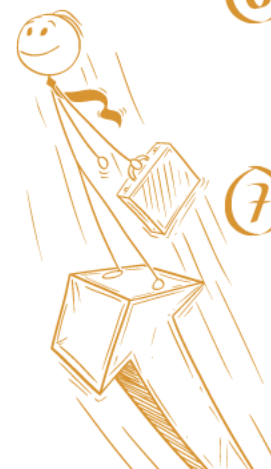
Je signe avec la région Occitanie une convention d'attribution financière du montant de l'aide LEADER qui me sera attribué à la fin de réalisation de mon projet, sous réserve de l'éligibilité des factures présentées.

6

Je réalise mon projet.

7

Je dépose ma demande de paiement auprès du GAL et je perçois ma subvention.



Equipe

GAL Montagnes & plaines ariégeoises





Sabrina Da Silva

Gestionnaire du programme européen LEADER



Anne-Paule Béïs

Animatrice du programme européen LEADER

Site internet

Espace de ressources LEADER

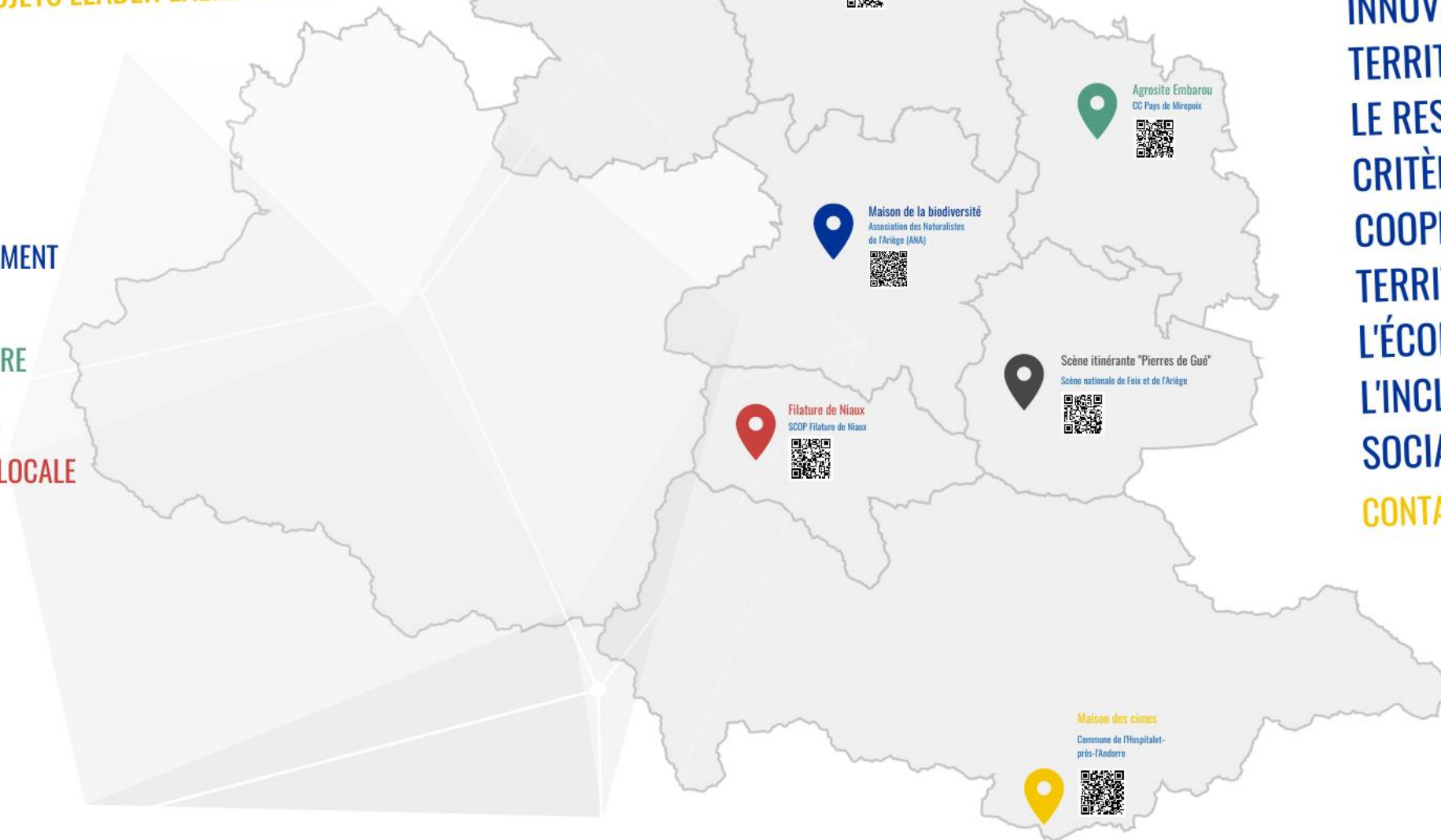




INSPIREZ-VOUS !

CE SONT DES PROJETS LEADER EXEMPLAIRES

-  #SOCIAL
#SANTÉ
-  #ENVIRONNEMENT
-  #AGRICULTURE
-  #ARTISANAT
#ECONOMIE LOCALE
-  #CULTURE



VOUS AUSSI VOUS
AVEZ UN PROJET
INNOVANT POUR LE
TERRITOIRE DANS
LE RESPECT DES
CRITÈRES DE LA
COOPÉRATION
TERRITORIALE, DE
L'ÉCOLOGIE ET DE
L'INCLUSION
SOCIALE ?

CONTACTEZ-NOUS !





Programme Régional Occitanie FEDER FSE + 2021-2027

Cinq priorités

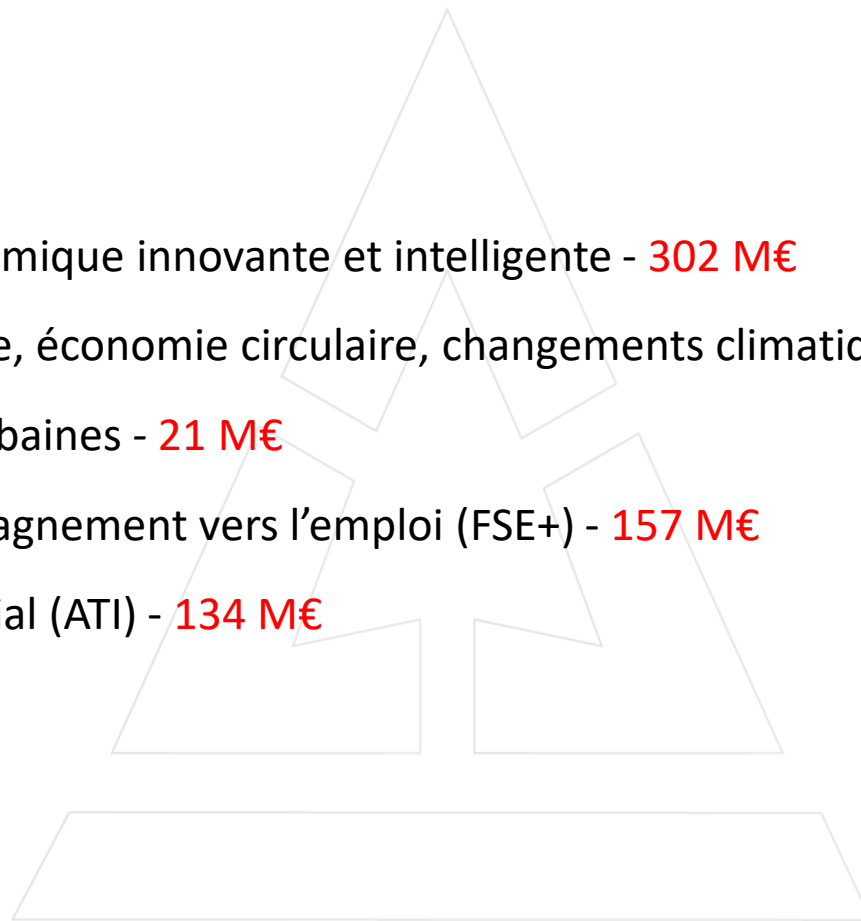
Priorité 1 : Transformation économique innovante et intelligente - **302 M€**

Priorité 2 : Transition énergétique, économie circulaire, changements climatiques et gestion du risque - **186 M€**

Priorité 3 : Mobilités cyclables urbaines - **21 M€**

Priorité 4 : Formation et accompagnement vers l'emploi (FSE+) - **157 M€**

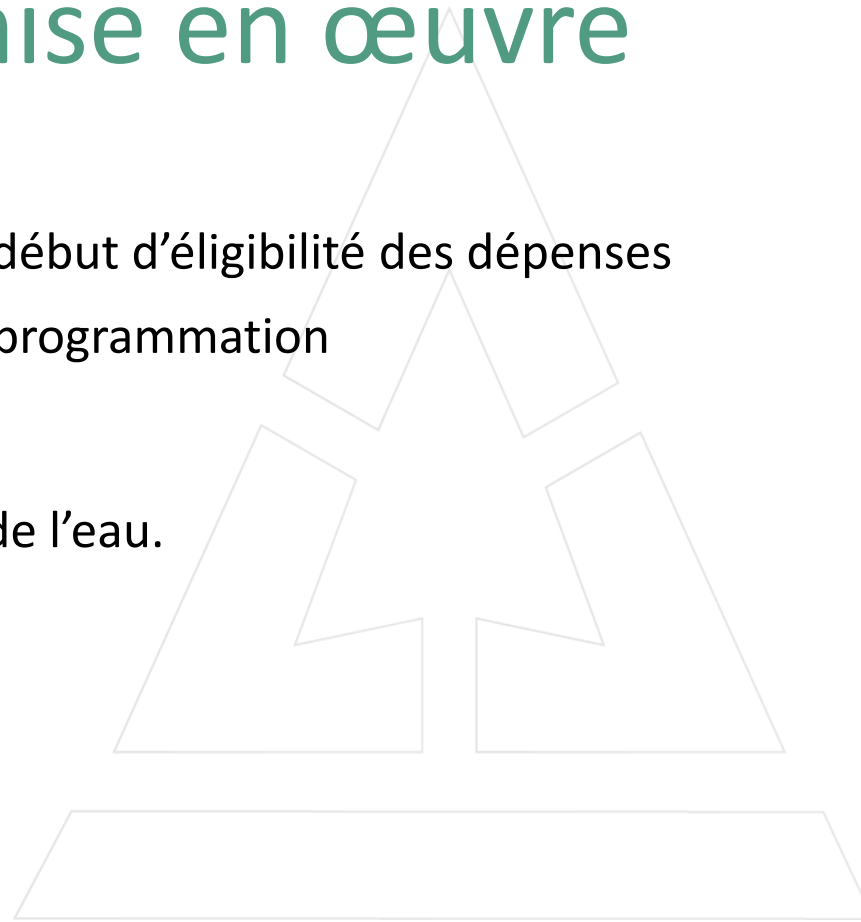
Priorité 5 : Rééquilibrage territorial (ATI) - **134 M€**



Calendrier de mise en œuvre

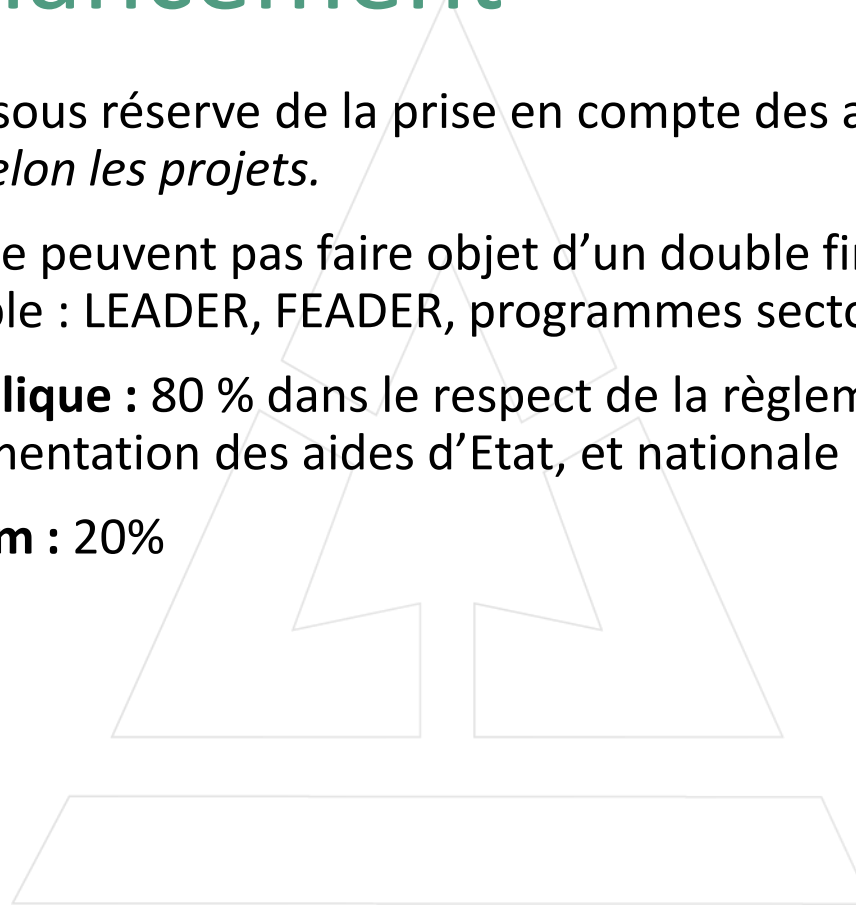
- **1er janvier 2021** : date de début d'éligibilité des dépenses
- **Automne 2023** : début de programmation

Pré-dépôt des dossiers au fil de l'eau.



Modalités de financement

- **Taux d'aide UE max** : 60% sous réserve de la prise en compte des autres co-financeurs *Ce taux est indicatif et pourra varier selon les projets.*
- Les dépenses présentées ne peuvent pas faire objet d'un double financement par les fonds européens (à titre d'exemple : LEADER, FEADER, programmes sectoriels...).
- **Taux maximum d'aide publique** : 80 % dans le respect de la réglementation européenne, notamment selon la réglementation des aides d'Etat, et nationale
- **Autofinancement minimum** : 20%



Présentation de la Priorité 1

Priorité 1 : Soutenir la relance économique et encourager la transformation vers une économie intelligente et innovante

Recherche et Innovation

- *Infrastructures et équipements pour la recherche*
- *Projets innovants d'entreprises et de créateurs*
- *Projets de recherche Labo-entreprises*
- *Capital humain pour la recherche*

Numérique

- *Production, acquisition, traitement et stockage de la donnée*
- *Développement des usages numériques et contenus innovants*
- *Stratégies de territoires intelligents et numériques*

Compétitivité des entreprises

- *Investissements dans les PME du tourisme*
- *Valorisation des PME et du territoire*
- *Développement des entreprises (expansion, nouveaux marchés)*
- *Immobilier collectif pour les entreprises*

Priorité 1 :
320 M€

Présentation de la Priorité 2

Priorité 2 : Agir face à l'urgence climatique et pour une économie décarbonée

Efficacité énergétique

- *Réhabilitation énergétique des logements sociaux*
- *Rénovation de bâtiments innovants et très sobres en énergie*

Energies renouvelables

- *Production d'énergies à partir de sources renouvelables*
- *Sensibilisation aux énergies renouvelables*

Systèmes énergétiques intelligents

- *Production, distribution et le stockage de l'hydrogène vert*
- *Réseaux intelligents – Smart-grid*

Prévention des risques

- *Volet inondations : Travaux et outils de gestion des risques*
- *Volet littoral : Travaux d'atténuation des vulnérabilités et outils d'aide à la décision*

Economie circulaire

- *Limitation et prévention des déchets dans les entreprises*
- *Recyclage et tri des déchets*

Biodiversité

- *Restaurer les infrastructures vertes et bleues*
- *Restauration des milieux aquatiques*
- *Déploiement des solutions fondées sur la nature*
- *Gestion technique des milieux naturels*
- *Axe Garonne – Poissons migrateurs*

Priorité 2 :
186 M€

Présentation de la Priorité 3

Priorité 3 : Agir face à l'urgence climatique en développant les mobilités douces

Mobilités douces urbaines

- *Infrastructures et équipements de liaisons cyclables*

Priorité 3 :
21 M€



Présentation de la Priorité 4 (FSE +)

Priorité 4 : Former et accompagner pour favoriser le parcours vers l'emploi et la création d'activité

Accès au marché de travail des demandeurs d'emploi

- Soutien à la création/transmission/reprise d'entreprise
- Soutien à l'ESS via l'instrument financier

Efficacité des systèmes d'éducation et de formation

- Modernisation de l'offre de formation
- Accompagnement vers l'emploi et la formation

Egalité d'accès à la formation et à l'éducation

- Dispositifs de seconde chance (ER2C, Nouvelles chances)
- Ouvrir de nouvelles formations dans les VUE
- DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires)

Acquisition des compétences tout au long de la vie

- Formations pré-qualifiantes et qualifiantes

Priorité 4 :
157 M€


Présentation de la Priorité 5 - Approches territoriales intégrées

Priorité 5 : Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en favorisant les ressources (FEDER)

OS 5 i : Volet urbain *(toute commune ou ensemble de communes présentant une zone de bâti continu qui compte au moins 2 000 habitants, d'après la définition de l'unité urbaine par l'INSEE)*

OS 5ii : Volet rural

Chaque volet comprend une action dédiée au Massif des Pyrénées

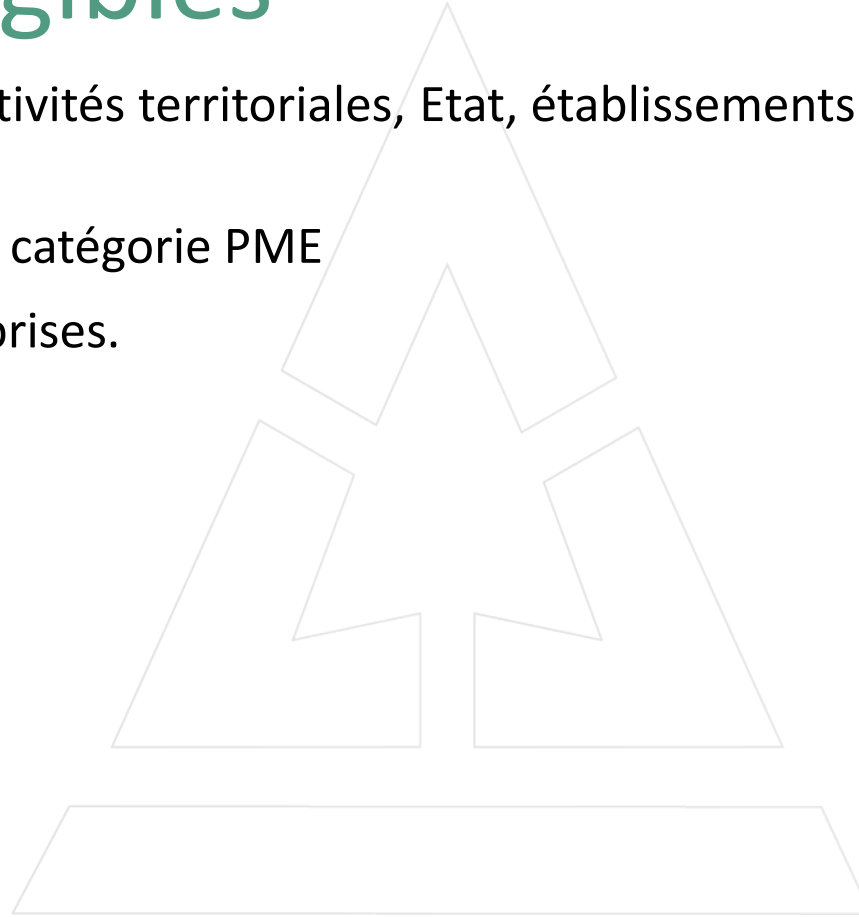
 Mode de sélection des opérations : présélection des opérations répondant à la stratégie de territoire par le comité de pilotage Approches territoriales intégrées et instruction par l'Autorité de Gestion (la Région Occitanie)

Priorité 5 :
134 M€ pour 58
ATI
95,5 M€ sur l'urbain
38,4 M€ sur le rural

(Dont 17 M€ sur le volet Pyrénées)

Bénéficiaires éligibles

- Organismes publics (collectivités territoriales, Etat, établissements publics, consulaires, parc naturel régional, PETR, etc.)
- Associations relevant de la catégorie PME
- Inéligibles : grandes entreprises.



Projets finançables sur la priorité 5



Action 1 – Améliorer le cadre de vie des habitants :

→ *Infrastructures de proximité pour QPV et zones rurales, équipements culturels de proximité, etc.*

Seuil assiette éligible : zone urbaine = 200 000€ / zone rurale = 150 000€

Action 2 – Lutter contre la désertification médicale :

→ *Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, Centres de santé pour QPV et zones rurales, établissements médicaux et sociaux (centres de lutte contre l'obésité, centres anti-drogue, etc.)*

Seuil assiette éligible : zone urbaine = 200 000€ / zone rurale = 150 000€

Action 3 – Développer l'hébergement d'urgence à destination des populations fragiles et marginalisées :

→ *Projets de résorption de l'habitat insalubre, hébergement d'urgence, accueil de transition*

Seuil assiette éligible : zone urbaine = 200 000€ / zone rurale = 150 000€

Projets finançables sur la priorité 5



Action 4 – Développer les équipements culturels, touristiques et de loisir pour tous :

→ *Equipements structurants à destination touristique, infrastructures cyclo-tourisme...*

Seuil assiette éligible : zone urbaine = 400 000€ - 500 000€ / zone rurale = 200 000€

Action 5 – Moderniser et créer des centres de formation dédiés aux apprentis, aux formation paramédicales et/ou en travail social et d'éducation supérieure :

→ *CFA, IFSI/IFSA, infrastructures Villes Universitaires d'Equilibre*

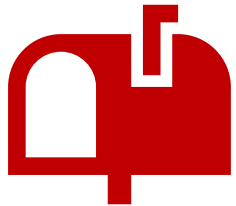
Seuil assiette éligible : 300 000€

Action 6 – Volet Pyrénées :

→ *Hébergement touristique adapté (refuge de montagne, etc.), diversification vers un tourisme « 4 saisons » des stations et des lieux touristiques de montagne, préservation et valorisation du patrimoine naturel et culturel, soutien au savoir-faire pyrénéen, artisanat local, etc.*

Seuil assiette éligible : 100 000€ et 150 000€ pour la préservation et la valorisation du patrimoine pyrénéen

Contact



Pour les projets portés sur le territoire du PETR de l'Ariège (hors Agglo) dans le cadre de la priorité 5 ATI :

Elisa Barbone,

Elisa.barbone@petrariège.fr

Pour les projets portés sur le territoire de L'agglo Foix-Varilhes dans le cadre de la priorité 5 ATI :

Camille Jarrot, chargé de mission développement territorial

c.jarrot@agglo-pfv.fr

Priorité	Thématiques	Contact
Une Europe plus intelligente – Priorité 1	Recherche & Innovation	Feder.recherche@laregion.fr
	Entreprises	Feder.entreprises@laregion.fr
	Collaborations entre laboratoires/entreprises	Feder.collaborations@laregion.fr
	Numérique	Feder.numerique@laregion.fr
Une Europe plus verte – Priorité 2	Réhabilitation énergétique Energies renouvelables Prévention des risques Economie circulaire Biodiversité	Feder.tee@laregion.fr
Une Europe plus verte – Priorité 3	Mobilités douces urbaines	approches.territoriales.feder@laregion.fr
Une Europe plus sociale - Priorité 4	Fonds Social Européen (général)	Fse.plus@laregion.fr
	Accompagnement à la création d'entreprises	Fse.creation@laregion.fr
Une Europe plus proche des citoyens - Priorité 5	Rééquilibrage territorial Urbain/Rural/Pyrénées	nicolas.jorgensen@laregion.fr

Interreg VI-A Espagne-France-Andorre POCTEFA 2021-2027

**Interreg
POCTEFA**



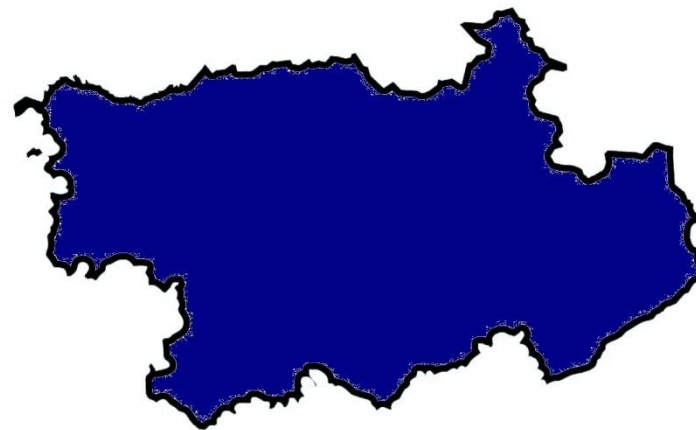
**Cofinanciado por
la UNIÓN EUROPEA**
**Cofinancé par
l'UNION EUROPÉENNE**







109.275 Km2



14 millions d'habitants

243 M€
7 priorités
4 objectifs politiques (stratégiques)
1 objectif INTERREG
15 objectifs spécifiques



PRIORITÉS POCTEFA 2021-2027

-  **Priorité 1** Créer un espace commun de connaissance et d'innovation **50.998.408 € (22,45%)**
-  **Priorité 2** Protéger et consolider les valeurs écologiques du territoire transfrontalier **55.239.881 € (24,32%)**
-  **Priorité 3** Faciliter l'accès à l'emploi et à une formation de qualité dans l'espace transfrontalier **16.399.904 € (7,22%)**
-  **Priorité 4** Construire un espace transfrontalier plus intégré et plus inclusif sur le plan social **15.803.978 € (6,96%)**
-  **Priorité 5** Promouvoir le territoire transfrontalier comme destination touristique durable, développer la culture et le patrimoine commun **35.004.272 € (15,41%)**
-  **Priorité 6** Structurer territorialement, socialement et économiquement l'espace transfrontalier **42.101.773 € (18,53%)**
-  **Priorité 7** Vers un espace transfrontalier plus intégré **11.629.321 € (5,12%)**

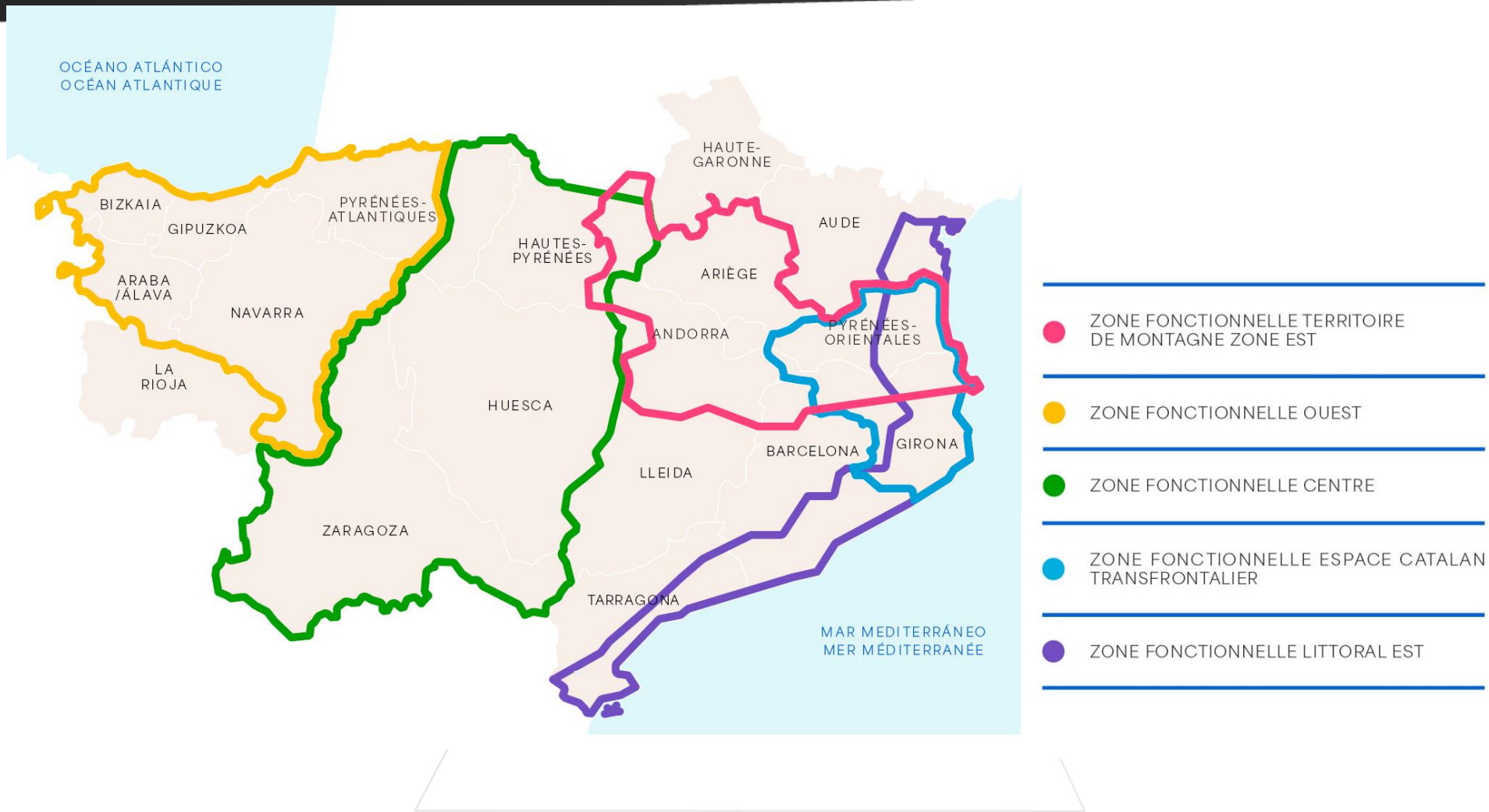
Nouveautés du Programme!

OP5 et zones fonctionnelles

Petits projets

Objectif INTERREG (Priorité 7)

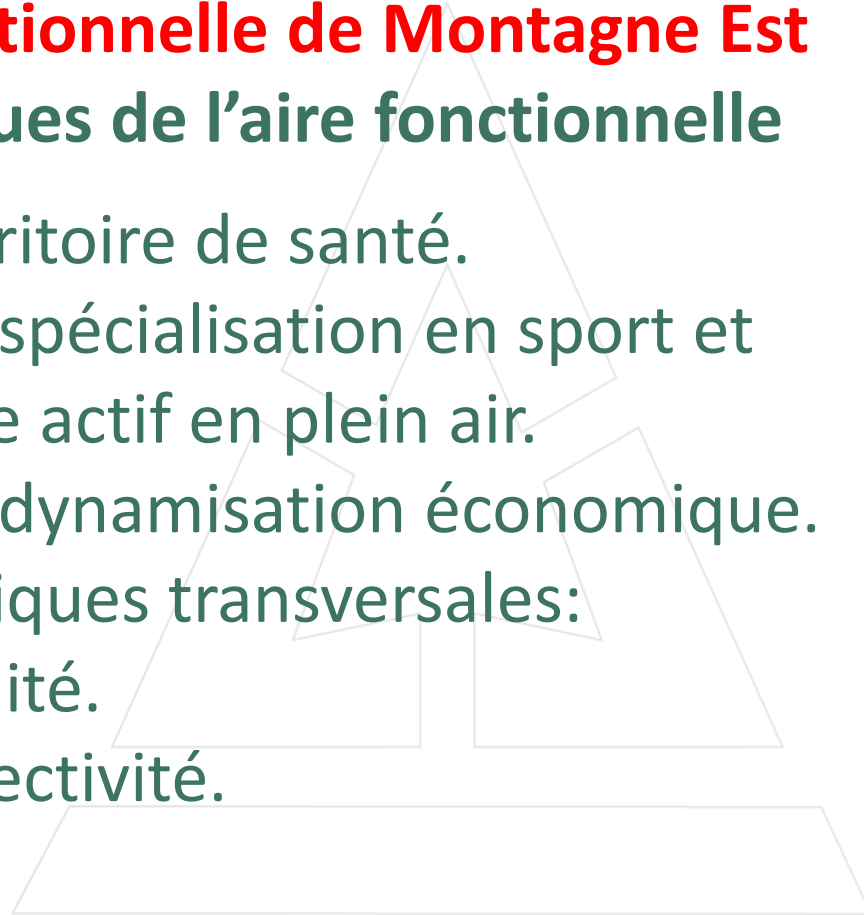




Zone fonctionnelle de Montagne Est

Thématiques de l'aire fonctionnelle

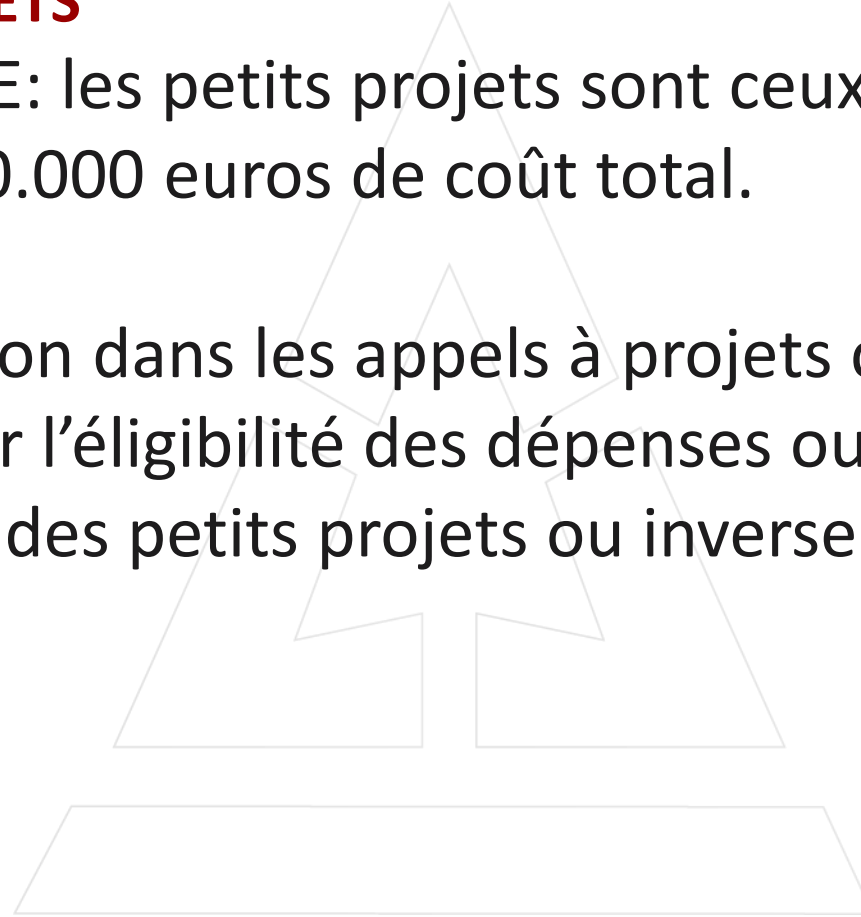
- Pôle territoire de santé.
- Pôle de spécialisation en sport et tourisme actif en plein air.
- Pôle de dynamisation économique.
- Thématiques transversales:
 - Mobilité.
 - Connectivité.



- PETITS PROJETS

Reglement CE: les petits projets sont ceux qui font moins de 200.000 euros de coût total.

La participation dans les appels à projets classiques pourra limiter l'éligibilité des dépenses ou du financement des petits projets ou inversement.



Convocatoria / Appel à projets	Prioridades/ Priorités, OPs, OE INTERREG	Presupuesto orientativo / Budget provisoire (FEDER)	Apertura / Lancement
1ª convocatoria clásica / 1AAP classique	Prioridades/Priorités 1,2,3,4,5 (OP1, OP2, OP4)	95,4M€	09-03-23
Área Funcional / Zone Fonctionnelle	Espacio Catalán Transfronterizo (Proyectos estructurantes) / Espace Catalan Transfrontalier (Projets structurants)	2,2M€	10-2023
Área Funcional / Zone Fonctionnelle	Litoral Este / Littoral Est	5,5M€	Febrero de 2024 / Février 2024
Área Funcional / Zone Fonctionnelle	Montaña Este / Montagne Est	6,3M€	Marzo de 2024 / Mars 2024
Área Funcional / Zone Fonctionnelle	Oeste / Ouest	14,8M€	Abril de 2024 / Avril 2024
Área Funcional / Zone Fonctionnelle	Espacio Catalán Transfronterizo (Pequeños proyectos I) / Espace Catalan Transfrontalier (Petits projets)	0,71M€	Junio de 2024 / Juin 2024
Área Funcional / Zone Fonctionnelle	Centro / Centre	9,1M€	Octubre de 2024 / Octobre 2024
2ª convocatoria clásica / 2AAP classique	Prioridades/Priorités 1,2,3,4,5 (OP1, OP2, OP4)*	pendiente de decisión / en attente de décision	Último trimestre 2024 / Dernier trimestre 2024
OBJETIVO INTERREG / OBJECTIF INTERREG	Prioridad/Priorité 7 (OE INTERREG)	11,6 M€	Primer trimestre 2025 / Premier trimestre 2025
Pequeños proyectos / Petits projets	Pendiente concretar prioridades / Priorités à préciser	pendiente de decisión / en attente de décision	pendiente de decisión / en attente de décision
Área Funcional / Zone Fonctionnelle	Espacio Catalán Transfronterizo (Pequeños proyectos II) capitalización / Espace Catalan Transfrontalier (Petits projets II) capitalisation	0,71M€	Octubre de 2026 / Octobre 2026

* Con lista de reserva. / Avec liste de réserve.

financiado por
UNIÓN EUROPEA
financé par
UNION EUROPÉENNE

Merci !

ichantoiseau@ariege.fr

www.poctefa.eu